



# Maîtriser les fondamentaux en droit du travail

## De l'embauche à la rupture – connaître les règles de base

### Objectifs

- **Permettre aux débutants en droit du travail d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la gestion des contrats de travail : de l'embauche à la rupture du contrat de travail. La formation intègre les évolutions intervenues récemment et notamment les ordonnances dites Macron parues en 2017 et la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018.**

### Programme

- **Présentation générale du droit du travail**
  - Qu'est-ce que le droit du travail ?
  - Où trouver les règles de droit du travail ?
  - Comment s'articulent ces règles entre elles ? (code du travail – convention collective – éventuel accord d'entreprise...)
- **L'embauche :**
  - Quel contrat de travail conclure : CDI ou CDD ?
  - La période d'essai
- **Les particularités liées au contrat de travail à durée déterminée**
- **La durée du travail**
  - La notion de travail effectif
  - Les durées maximales de travail/les repos
  - Les heures supplémentaires : décompte, rémunération
  - Comment aménager le temps de travail pour éviter de payer des heures supplémentaires
- **Les particularités du travail à temps partiel / les heures complémentaires**
- **Les congés du salarié**
  - Les congés payés, les jours fériés
  - Les congés liés à la vie familiale du salarié
  - Les congés liés à l'état de santé du salarié
  - Les autres absences du salarié
- **Quelles sont les principales instances de représentation du personnel, la mise en place du CSE**
- **Les obligations de l'employeur en matière de formation, hygiène, sécurité, et conditions de travail**
- **Le droit disciplinaire**
- **La rupture du contrat de travail**
  - La démission
  - La prise d'acte de rupture du contrat de travail
  - Le licenciement : motif de licenciement (le licenciement pour motif personnel, le licenciement pour motif économique), la procédure à suivre
  - La rupture conventionnelle du contrat de travail
  - La rupture collective du contrat de travail via un accord collectif de départ volontaire
  - La rupture du contrat de travail liée au départ à la retraite

**Durée :**  
2 jours – 12 heures

**Public :**  
Directeurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines, toute personne ayant des responsabilités en matière de gestion de personnel.

**Prérequis :** Aucun

**Groupe :** 12 personnes maximum

#### Méthodes pédagogiques :

- Exposé
  - Documentation écrite remise aux participants
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

**⚠ Ce document n'est pas contractuel !**

*En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.*